21e ANNÉE — 1872

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE — SEPTIÈME ANNÉE

N° 10. 15 Octobre 1872



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, rue de Seine.

LONDRES. — **Nutt**, 270, Strand. = **LEIPZIG.** — **F.-A. Brockhaus.**
AMSTERDAM. — **Van Bakkenès et Cie.** = **BRUXELLES.** — **Veyrat** (Mlle).

1872

TYPOGRAPHIE DE CH. MEYRUEIS, RUE CUJAS, 13.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 21, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société.

La Bibliothèque sera rouverte au public jeudi 7 novembre et les jeudis suivants, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

L'AMIRAL DE COLIGNY

On a souvent raconté la vie de l'amiral de Coligny, et il ne nous est pas venu dans l'esprit de refaire sa biographie. Mais après avoir lu les pages où dans sa belle *Histoire des princes de Condé*, si bien jugée ici même (1), M. le duc d'Aumale a parlé de ce personnage, il ne semble pas superflu de dire ce qu'il a été comme Français, comme chef de parti, comme homme.

Avant tout Coligny fut, suivant une expression de M. Michelet, le héros du devoir. D'après le conseil intéressé des Guises, Henri II venait de rompre la trêve qu'il avait conclue avec Charles-Quint, à Vaucelles. Bien qu'il eût blâmé cette résolution, l'amiral pensa qu'il ne pouvait refuser de servir; et comme, selon le témoignage d'un contemporain, « il s'alloit pourmener ordinairement là où il y avoit des coups et de l'honneur à donner (2), » il s'enferma, nouveau Bayard, dans Saint-Quentin que l'ennemi avait investi. Il ménagea ainsi au

(1) *Bulletin* du 15 septembre 1869, t. XIX, p. 436 et suivantes.
(2) Brantôme, *l'Admiral de Chastillon*, p. 316.

roi le temps de rassembler un corps d'armée. Puis, lorsque la défaite du connétable de Montmorency lui eut enlevé tout espoir d'être secouru, il prolongea la résistance pendant dix-sept jours encore; il avait pourtant, comme il l'a raconté sans être contredit, à combattre « aussi bien les amis que les ennemis. » Ces dix-sept jours furent le salut de la France. Désormais un coup de main contre Paris n'était plus possible; bientôt même le roi d'Espagne ramenait ses troupes, harassées et décimées, en Flandre. Mais Coligny était prisonnier.

Sans sa captivité il aurait eu charge de réduire Calais. Ce fut du moins, on l'ignore trop, suivant un plan qu'il avait dressé et sur des mémoires qu'il avait faits (1), que le duc de Guise attaqua la place, en plein hiver, et s'en empara.

Sorti de la cour de France catholique, Coligny y rentra protestant : il avait profité du temps où il était au pouvoir des Espagnols, pour s'instruire dans la nouvelle doctrine que ses frères, Odet de Châtillon et d'Andelot, avaient déjà embrassée. D'ailleurs par l'indépendance de son esprit et le sérieux de son caractère, il était préparé à recevoir les semences du calvinisme. Enfin on traquait, on proscrivait, on brûlait les huguenots; il sentit son cœur enrôlé, et la pitié acheva une conversion qu'avait commencée la lecture raisonnée des saints livres (2).

De grands devoirs étaient dès lors imposés à Coligny, dans les conseils et dans les camps. Quoiqu'il n'ait été durant les guerres de religion que lieutenant du prince de Condé, Coligny fut le chef réel du parti réformé à cause de ses talents militaires et de son aptitude spéciale pour l'organisation des armées. Mais quelque éclatante que fût cette situation, elle ne

(1) Brantôme, *M. de Guise*, p. 214.

(2) De cette époque (1558) date, en effet, sa correspondance avec Calvin, et l'on sent la ferveur de ses convictions nouvelles dans la conclusion du *Discours* composé durant sa captivité : « Tout le reconfort que j'ay est celuy qu'il me semble que tous les chrestiens doivent prendre, que tels mystères ne se jouent point sans la permission et volonté de Dieu, laquelle est tousjours bonne, saincte et raisonnable, dont toutefois je ne suis pas la cause, et dont aussi peu je me dois enquérir, mais plustost m'humilier devant lui en me conformant à sa volonté. »

l'avait point tenté. Et en effet, il avait d'abord refusé d'employer la force pour venger l'horrible massacre de Vassy. Si vieux capitaine qu'il fût, il trouvait « le passage de ce Rubicon » trop dangereux. « Mettez la main sur votre sein, répondait-il à sa femme, Charlotte de Laval, qui le pressait d'agir pour prévenir de nouvelles catastrophes ; sondez à bon escient votre constance, si elle pourra digérer les desroutes générales, les opprobres de vos ennemis et ceux de vos partisans... les trahisons des vostres, la fuite, l'exil en pays estrange... Tastez encor si vous pouvez supporter vostre mort par un bourreau, après avoir veu vostre mari traîné et exposé à l'ignominie du vulgaire. Et pour fin, vos enfants infâmes... (1). Je vous donne trois sepmaines pour vous esprouver. » Mais elle : « Ne mettez point sur vostre teste les morts de trois sepmaines, je vous somme au nom de Dieu de ne nous frauder plus, ou je serai tesmoin contre vous en son jugement. »

L'hésitation qu'il avait montrée en 1562, Coligny la fit encore voir en 1567. Malgré les cruels traitements que les huguenots avaient à souffrir, « il vouloit endurer toutes extrémités, dit d'Aubigné (2), et se confier en l'innocence. » Cette fois, ce fut d'Andelot qui triompha de ses incertitudes, en lui représentant que s'il différait de monter à cheval, les calvinistes seraient bientôt « le gibier de la populace et le passecolère des grands. » Du reste, dès qu'il était redevenu général Coligny discernait avec sagacité ce qu'il fallait faire pour que la guerre fût décisive. C'est ainsi qu'il conseilla en 1567 l'enlèvement du roi; il ne dépendit pas de lui que ce coup de main ne réussît. Plus tard, il proposa la conquête de Saumur qui en donnant aux réformés le libre passage de la Loire, leur aurait permis de s'approcher de Paris pour dicter leurs conditions à la cour. Enfin, à la suite de la défaite de Moncontour,

(1) Si, par une fin prématurée, Charlotte de Laval fut soustraite à tant d'humiliations et d'angoisses, la seconde femme de l'amiral, Jacqueline d'Entremont, les a éprouvées. M. le comte J. Delaborde a retracé dans le *Bulletin* (t. XVI, p, 220) la touchante destinée de cette autre *Martia di Cato*.

(2) *Hist. univ.*, l. IV, c. VII.

il adopta un plan dont l'exécution fit perdre aux catholiques presque tous les résultats de leurs victoires passées. Que de fautes aussi eussent été évitées, si l'amiral avait toujours été obéi ! Par exemple, on n'aurait pas en 1567 marché sur Paris ni entrepris en 1569 le siége de Poitiers. Puis, après une bonne guerre, Coligny voulait une paix sûre. Et c'est parce qu'il ne jugeait pas que les clauses d'Amboise et de Lonjumeau garantissent bien, à l'avenir, la sécurité de ses coreligionnaires, qu'il a blâmé le traité de 1563 et celui de 1568. Il suffit ici de rappeler les faits pour montrer combien la conduite de l'amiral fut franche et son langage raisonnable. Les restrictions arbitraires apportées à l'édit de janvier ne l'autorisaient que trop à dire que « l'on avait fait la part à Dieu. » Grâce à la précipitation de Condé, succombant à de vulgaires séductions, il pouvait ajouter que « par un trait de plume on avait ruiné plus d'églises que les forces ennemies n'eussent pu en abattre en dix ans! »

A la vérité, Catherine de Médicis avait promis à Condé d'interpréter les articles de 1563, de manière à satisfaire les huguenots les plus exigeants. Mais devait-on se fier à l'astucieuse Italienne, pour qui la politique n'était que l'art de tromper ? Si elle était sincère quand elle prenait cet engagement, elle fut impuissante lorsqu'il s'agit de le tenir. Sans parler des réserves que plusieurs parlements insérèrent dans l'acte d'enregistrement, et des clauses restrictives de l'édit de Roussillon (1564), on signalera le refus de permettre le prêche dans les villes que les protestants avaient occupées autrement que par force. En Languedoc, quelque évident que fût leur droit, le culte réformé ne put être célébré, si le seigneur du lieu s'y opposait. Il y a plus : dans l'espace de quatre années, plus de trois mille calvinistes furent tués par des catholiques sans que les auteurs de ces meurtres fussent poursuivis. « Le pis estoit qu'on rioit au nez de ceux qui demandoyent justice pour les violements de l'édict (1). » Condé lui-même ne fut pas écouté

(1) D'Aubigné, *Hist. univ.*, l. IV, c. VI.

lorsqu'il réclama l'exécution de la foi jurée. Poussé à bout par ce procédé méprisant, il fut le premier aux champs dès qu'éclata la seconde guerre civile, mais aussi il fut le premier à prêter l'oreille aux ouvertures que fit Catherine, quand l'armée protestante eut investi Chartres, l'un des greniers de Paris. Vainement l'amiral représenta que la reine mère ne proposait la paix que pour sauver Chartres, et puis, ajouta-t-il, « pour assommer séparés ceux qu'on ne pouvoit vaincre unis; » le traité de Lonjumeau fut conclu : il renouvelait celui d'Amboise.

En réalité, les hostilités furent suspendues pendant quelques mois seulement. Puis catholiques et protestants reprirent les armes; ils ne les ont déposées qu'après une lutte de deux ans, marquée par les plus grands désastres qu'eût encore subis le parti huguenot, et pourtant terminée par la paix la plus avantageuse que, jusque-là, il eût signée. C'est que depuis la mort de Condé, Coligny seul dirigeait les négociations pour un accommodement comme les opérations de guerre. Il ne voulut s'accorder qu'aux conditions suivantes : le prêche est permis dans tous les lieux où il existait le 1er août 1570 et en outre dans deux villes par bailliage; les protestants ont un droit égal d'admission aux charges publiques et peuvent récuser six juges dans chaque tribunal; enfin ils garderont, pendant deux ans, la Rochelle, Cognac, la Charité et Montauban, à titre d'otages.

Dans son testament écrit en 1569, Coligny a éloquemment exprimé son horreur de la guerre civile, et les motifs qui l'y avaient poussé malgré lui. Il s'accuse de n'avoir pas assez vivement « ressenti les injustices et meurtres que l'on faisoit de ses frères. » En même temps il se rend ce témoignage dont on ne peut suspecter la sincérité : « Je dis aussi devant Dieu que j'ay essayé par tous les moyens que j'ay pu de pacifier toutes choses le plus longuement, ne craignant rien tant que les troubles et les guerres civiles. » C'est là l'inspiration des patriotiques projets qui remplissent désormais sa vie. Une ère

nouvelle semble s'ouvrir pour la France aspirant à se relever de ses ruines; il l'espère du moins, et c'est dans une guerre utile, glorieuse au dehors, qu'il cherche une diversion aux discordes qui ont si longtemps déchiré la patrie : « Plutôt que de retomber dans ces confusions, j'aimerais mieux, dit-il, « mourir de mille morts et être traîné dans les rues de Paris. » La vue des drapeaux protestants suspendus aux voûtes de l'église Notre-Dame le ramène à ses pensées favorites et lui inspire cette noble parole : *On en mettra de meilleurs!*

Le plan qu'il soumit à Charles IX était vaste : la France aurait étendu sa frontière jusqu'à l'embouchure de l'Escaut et son patronage jusqu'à l'embouchure de l'Ems; le Brabant et les provinces du Nord auraient été indépendants sous le protectorat des Nassau. Il voulait aussi que la France assaillît l'Espagne dans les Indes. Dans la pensée d'ouvrir un vaste champ à l'activité de ses coreligionnaires, et aussi peut-être avec le pressentiment de ce qui devait contribuer surtout à la grandeur des Etats dans les temps modernes, il avait, dès 1555, favorisé l'essai de colonisation du Brésil par Villegagnon, et envoyé, en 1562, Jean Ribaud, et en 1564, Laudonière en Floride. Telle était l'ardeur avec laquelle il poursuivait son projet d'abaisser l'Espagne, dessein que reprendra plus tard Henri IV, ce disciple couronné de Coligny, qu'il était devenu insensible à ses propres périls. Lorsque tout annonçait les *noces vermeilles*, il s'obstina à rester à Paris : il avait compris que seul il avait assez d'empire sur Charles IX pour le décider à secourir les protestants des Pays-Bas qui, sur un signe de sa main, venaient de se compromettre en envahissant Mons et Valenciennes. Cette fois encore, Coligny fut le héros du devoir. Il en fut aussi le martyr ; le 24 août 1572, il périssait, mais absorbé jusque dans la mort même par la pensée des grands desseins dans lesquels il avait mis toute son âme et qui réalisés, auraient fait, cinquante ans avant Richelieu, la grandeur de son pays.

A la nouvelle du meurtre de Coligny, un cri de joie reten-

tit à Madrid : « Ne faut point doubter si le roy d'Espaigne en fust bien ayse, fait remarquer Brantôme (1), car au monde n'avoit-il pires ennemys que M. l'admiral et ses partisans...» La correspondance de Granvelle et des ambassadeurs vénitiens confirme ce témoignage. « L'amiral de Coligny fut assassiné, a dit à son tour Montesquieu, n'ayant dans le cœur que la gloire de l'Etat. » Cette gloire, il la voulait aux dépens non-seulement de l'Espagne, mais aussi de l'Angleterre, bien que celle-ci fût l'alliée naturelle des protestants de France. Si naguère il s'était opposé à ce que son parti cédât, contre l'octroi d'un secours, Calais à Elisabeth Tudor, rachetant ainsi, autant qu'il était en lui, une grande faute, la cession temporaire du Havre, il laissa, en mourant, des mémoires dans lesquels il prémunissait Charles IX contre l'ambition de la reine d'Angleterre. « Savez-vous, disait Catherine de Médicis à l'ambassadeur d'Angleterre qui s'indignait du meurtre de Coligny, savez-vous ce que l'amiral recommandait à mon fils, comme une chose de la dernière importance, de tenir bas votre maîtresse autant qu'il lui serait possible. — Il est vrai, répliqua l'ambassadeur, il était mauvais Anglais, mais fort bon Français. »

Coligny était un homme de guerre de premier ordre. Egalement propre à commander l'infanterie et la cavalerie, il savait pourvoir à tous les besoins, à tous les services d'une armée. Dans l'action, sa bravoure était incomparable. Comme d'autres généraux protestants venus après lui, Guillaume d'Orange et Turenne, il excellait surtout dans les situations difficiles. Lui-même a dit : « Il est un point sur lequel je puis me tenir supérieur à Alexandre, à Scipion, à César. Ils ont gagné, il est vrai, de grandes batailles. Moi j'en ai perdu quatre grandes, et cependant je présente à l'ennemi un front plus formidable que jamais. » Doué d'une indomptable fermeté de caractère, il unissait la prudence à la résolution. « Là où il ne pouvoit faire venir la peau du lion, il y appli-

(1) *L'Admiral de Chastillon*, p. 304.

quoit très-bien celle du renard (1). » Aussi le nom de Coligny remplissait le monde entier, tellement qu'on parlait en tous lieux de l'amiral, et que le sultan des Turcs le consultait « comme un oracle d'Apollo (2). »

Non-seulement Coligny s'est subordonné dans son parti les natures les plus rebelles au joug, mais encore il a conquis les volontés de ses ennemis eux-mêmes. C'est qu'à l'éclat de la gloire, il unissait une profonde connaissance des hommes.

Exempt d'ambition personnelle, il mettait les armes bas et du même coup renonçait au rang de chef de parti, dès que la liberté du culte avait été accordée. On le vit aussi rendre, avant l'époque fixée par le traité de Saint-Germain, les places que la couronne avait cédées, comme gage, aux calvinistes, car, disait-il, ceux-ci ne devaient rien prétendre au delà de l'exercice de leur religion. En 1559, il n'avait pas voulu que l'assemblée de Vendôme manifestât de l'hostilité contre les Guises, auxquels la direction des affaires avait été confiée, parce que le roi, étant majeur, avait le droit de choisir ses ministres. Ce fait donne à penser qu'il ne participa point à la conspiration d'Amboise, où il y avait, d'après un mot du temps, « plus de malcontentement que de huguenoterie. » De sorte que nul ne s'inscrira en faux contre cette déclaration de l'amiral : « Que si j'ay pris les armes, ce n'a point esté contre le roy, mais contre ceulx qui, tiranniquement, ont contraint ceulx de la religion réformée de les prendre pour garantir leurs vies. »

Coligny, que ne séduisait pas la perspective de tenir la royauté en échec, connut-il l'envie à l'égard de celui avec lequel il a, pendant sept ans, partagé le commandement de l'armée protestante ? Sans doute il a quelquefois différé d'avis avec Condé, mais la divergence des opinions s'explique assez d'elle-même entre deux natures si différentes. Lorsqu'il désapprouvait les traités conclus trop à la hâte, il n'obéissait pas à

(1) Brantôme, *l'Admiral de Chastillon*, p. 319.
(2) *Id.*, p. 307.

un sentiment de rivalité personnelle, mais à l'avance il exprimait le jugement de l'histoire sur ces conventions signées avec autant d'imprévoyance que de précipitation. D'ailleurs, on ne saurait oublier qu'après avoir formé Condé pour les grandes choses qu'il a faites, il l'a servi même au risque de sa liberté ou de sa vie. Quand Condé, venu à Orléans, eut été condamné à la peine capitale, Coligny protesta hautement contre ce sanglant arrêt. Plus tard il prévenait par une vigoureuse démonstration un coup de main que la reine mère avait médité contre le chef des huguenots, attiré dans la conférence de Talcy. Enfin c'est par Coligny qu'à Jazeneuil Condé, égaré au milieu des ennemis, fut arraché à une perte presque certaine. Qu'à Jarnac Coligny ait donné « un dangereux advis (1), » en appelant le prince à lui, on ne le contestera point ; mais a-t-il commis cette faute, dont la conséquence fut si funeste, uniquement pour s'éviter un échec partiel ? Une pareille hypothèse n'est pas admissible, quand on voit l'amiral, dès qu'il a perdu l'espoir de vaincre, envoyer un messager à Condé pour le supplier de ne pas tenter un effort inutile. Au lieu d'opposer, ainsi qu'on l'a fait, Coligny à Condé, ou comme on le pourrait faire, Condé à Coligny, n'est-il pas plus conforme à la vérité de les montrer concourant tous deux à la même œuvre, avec des talents divers, assurément, mais avec une abnégation égale ? Brantôme l'a dit (2) : « Et ainsi luy (Condé) et M. l'admiral, se sont faictz craindre, et ont planté l'Evangile qui bourgeonne et verdoye aujourd'huy encores, et sans lesquelz elle seroit seiche et de couleur de feuille morte. »

De quelque côté que l'on considère Coligny, le jugement que d'Aubigné a porté sur lui, en tant que général, est juste : « Il excedoit son siècle (3). » A une époque où l'on ne tenait aucun compte de la vie humaine, et où Jacques Bonhomme était également pillé par les vainqueurs et les vaincus, Coli-

(1) D'Aubigné, *Hist. univ.*, l. V, c. VIII.
(2) *Le prince de Condé*, p. 360.
(3) *Hist. univ.*, l. V, c. XXXIII.

gny, colonel général de l'infanterie française, a publié des ordonnances sévères pour protéger les pauvres gens contre les excès des bandes. Brantôme estime que par là il a sauvé plus d'un million d'hommes. A ce titre seul, son nom mérite d'être immortalisé par l'histoire.

Mais le plus beau titre de gloire de Coligny, c'est d'avoir revendiqué, avant les politiques, avant Henri IV, la plus sainte des libertés, la liberté de conscience. Au début du règne de François II, il sollicitait déjà un édit par lequel il fût permis à chacun de la religion de vivre en sûreté, en attendant un libre concile. Bientôt il osait présenter aux Notables, réunis à Fontainebleau, une requête portant cette inscription : « Supplication de ceux qui, en diverses provinces, invoquent le nom de Dieu suivant la règle de la pieté, » et demandait pour eux la faculté de s'assembler en plein jour pour le prêche. On sait comment cette requête, qui aurait épargné tant de maux à notre pays, fut écartée par l'influence sinistre des Guises. Toujours fidèle à cette grande cause, au milieu des péripéties de la troisième guerre civile, il se déclarait résolu à souffrir mille morts plutôt que de sacrifier les droits de ses frères. Seulement il avait compris que ces droits ne seraient pas suffisamment garantis, si le roi seul les avait reconnus : aussi souhaitait-il que les délégués de la France, solennellement réunis, fussent appelés à les sanctionner. De là, l'insistance avec laquelle il a sollicité des états généraux : il les avait demandés dès 1560, quand le sang n'avait pas encore touché le sang; au plus fort de la lutte il les réclamait encore comme une suprême garantie pour les opprimés. On le voit : deux siècles avant la Révolution française, qui a proclamé la liberté des cultes et associé la nation au gouvernement, Coligny voulut la tolérance religieuse et l'intervention du pays dans le règlement de ses destinées. Il fut donc par ses idées un homme des temps nouveaux, comme par ses vertus il était « une âme frappée à l'antique marque. »

L. Anquez.

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LETTRES DE L'AMIRAL DE COLIGNY

A CHARLES IX, A CATHERINE DE MÉDICIS, AUX SEIGNEURS DE GENÈVE ET AUX MINISTRES DE L'ÉGLISE DE ZURICH.

1566 — 1572

Les pages qui précèdent sont la meilleure introduction aux lettres qu'on va lire, et qui sont empruntées aux collections inédites de Paris et de la Suisse. Elles montrent ce que fut, pendant les dernières années de sa vie, dans ses rapports avec la cour, avec de grandes Eglises étrangères, l'illustre chef du protestantisme français, le martyr prédestiné du 24 août 1572. Il se peint tout entier dans ces pages hautes et fermes, où l'on sent tour à tour l'adversaire résolu des Guises, le sujet fidèle au roi qu'il a combattu, le patriote gémissant des maux de son pays, le héros, le croyant, prêt au suprême sacrifice. Avec la touchante lettre à Jacqueline d'Entremont, que nous avons publiée (*Bull.*, t. I, p. 369), le *post-scriptum* de la lettre aux ministres de Zurich est comme les *novissima verba* de la grande victime.

I.

AU ROI.

Au Roy mon souverain Seigneur.

Réponse aux rapports mensongers de ses ennemis, qui se plaisent à incriminer ses moindres démarches. — Détails sur ce qui s'est passé à Bresle. — Personnes qu'il y a vues. — Il est prêt à rendre compte de sa conduite au roi en toute occasion.

Paris, 17 août 1566.

Sire, hier soir assez tard, après que la depesche que je vous avoys faicte fut partye, je receus par un homme que Monsr le Cardinal de

Chastillon m'envoya, la lettre de Votre Maiesté qui me fut portée à Bresle depuis que j'en suis party, comme aussy estoient les aultres qui y estoient venues, tellement que pour faire départir ceste compagnie, il n'estoit point besoing d'employer les lettres et le commandement de Vostre Maté. Et pource que par mes précédentes j'ay satisfaict à partie du contenu des icelles, je ne vous ennuyeray de reditte. Mais sur ce qui reste à respondre, je vous diray, Sire, que en la dicte compagnie n'estoient aultres personnages de qualité que ceulx que jay déclaréz par mes précédentes. Par quoy je vous puis bien dire que ce que l'on a rapporté que Monsr le prince de Portian, les Srs d'Estreney et de Bouvry y estoient, est faulx : Dont je m'esbahis que gens qui dèbvroient bien reguarder et scavoir comment ils parlent et asseurent les choses, soyent si légers premierement à les croyre, puis à les faire entendre à Vostre Maté, faisant par ce moien de très maulvais offices et envers icelle, et à l'endroict de vos meilleurs et plus fidèles serviteurs, taschant à vous les rendre aultant suspects, comme vous y debvez avoir de fiance.

Et pour esclaircir maintenant Vostre Maté de l'occasion de la dicte assemblée, je vous diray, Sire, que quant à Monsr de Senarpont, c'est ung de mes plus anciens amys, dont nous desirions bien de nous veoir cependant que nous n'estions pas gueres esloingnéz l'ung de l'aultre, et en un lieu où il se pouvoit asseurer d'estre le bienvenu. Aussy quant à Monsr de Morviller, il est de mes vieilles congnoissances tellement que sa maison n'estant qu'a six ou sept lieues de Bresle, il voulut bien prendre ceste commodité de venir faire ung office de visitation convenable à la congnoissance et amytié que nous avons pieça ensemble (1).

Vela (voilà), Sire, ce que je vous puys dire de l'occasion de leur venue; ainsy il ne me reste que à vous faire entendre à quoy ceste compaignie s'est employée, qui n'a esté pour mettre aulcung en souspeçon ou défiance, car le plus de nostre exercice estant là, ce a esté d'aller à la chasse, et voler le perdreau; combien qu'aussy parmi ce passe temps nous avons faict un bon effet, c'est l'accord de deux gentilshommes, l'un de la maison de Bouflair, l'autre des

(1) Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, et successeur du chancelier l'Hôpital, semble avoir été bien peu digne de l'amitié de Coligny, qu'il osa contre toute évidence, et contre sa propre persuasion, accuser, au lendemain de la Saint-Barthélemy, de conspiration contre l'Etat.

Hercules, lesquels estans en querelle, et ayant moien l'ung et l'autre d'assembler gens et s'accompagner, eussent pu mettre quelque trouble au païs, si leur querelle fust venue plus avant. En tout ce que dessus, Sire, vous pouvez veoir qu'il n'y a rien dont Vostre Maté puisse avoir sinon contentement et satisfaction. Et pouvez vous tenir asseuré que je n'entreprendray jamais chose au contraire. Et quant aux autres particularités qui vous ont esté dictes, je ne puis pas penser quelles elles sont, mais bien ay-je opinion que n'y a non plus de vérité que en la plus part de ce que m'escrivez avoir esté rapporté a Vostre Maté. Et toutesfois, Sire, si c'est vostre plaisir de me les déclarer, je mettray peine de vous y satisfaire aussy. Et à tant je supplie le créateur,

Sire, que donne à Vostre Maté très longue vie en parfaicte santé et continuel accroissement de prospérité.

Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur.

CHASTILLON.

De Paris, ce 17me d'aoust 1566.

(Bibl. nat. Béthune, 8762, f° 60. Orig. Signature autographe.)

II.

AU ROI.

Au Roy monseigneur souverain.

Désordres commis en divers lieux du royaume. — Insolences de la garnison d'Auxerre envers plusieurs de ses gens et de ceux de M. d'Andelot. — Enlèvement de 50,000 francs destinés à payer les reîtres et lansquenets du duc Casimir. — L'amiral demande justice au roi, et lui renouvelle les assurances de sa fidélité.

Châtillon, 12 mai 1568.

Sire, il y a quelque temps qu'estant à Tanlay je vous feis entendre par le sieur de Moulvet le maulvais gouvernement de ceulx de la ville d'Auxerre, et depuis je vous en ay encores adverty naguères par ung mien secrétayre que j'ay envoyé devers Votre Majesté, et combien de désordres et insolences se commectent en divers

endroicts de vostre royaulme qui ne peuvent enfin qu'admener ung grant mescontentement et trouble entre vos subjects. Et pource qu'il est advenu une chose depuis deux jours, qui confirme bien tout ce que j'avoys mandé à Vostre Majesté auparavant, je n'ay pu faillir de vous envoyer ce gentilhomme présent porteur pour vous supplier très humblement d'y vouloir pourvoir. Et oultre ce que vous en pourrez entendre de ce dit gentilhomme, je n'ay voulu faillir encores de vous en toucher ce mot par escript, c'est que Mr le Prince de Condé m'avoyt icy envoyé celluy qui, durant ces troubles, avoit commencé de faire le payement des reistres et lansquenets pour achever de leur faire payer quelque reste qui leur estoit encores deu, et les cinquante mille francs qui debvoient estre payéz par nous de la religion réformée, suyvant l'accord qui en fut faict en la présence de Monsr Verdun à Orléans. Ce que mondt Sr le prince en avoit fait s'estoit que lors il pensoit aller en Picardie pour y faire quelque séjour, et que je serois icy plus près et commodément pour recueillir les deniers, et les envoyer où seroit le duc Casimir. Il y a quelque temps que j'avoys fait porter les deniers de ce qui restoit à fournir du moys que nous avions commencé de payer, et avant hier je l'avois faict partir pour aller porter le payement des cinquante mille francs, craignant que pour ce deffault le dict Duc Casimir avec ses trouppes ne voulsissent différer de sortir de vostre royaulme, et que cependant vos subjects eussent à en pastir; et encores que l'on nous empesche le passage de tous costés, pour ne pouvoir recueillir des deniers, suivant la permission qu'il vous a pleu de nous en donner, si est-ce que mondit Sr le prince et quelques uns de ceulx de la religion avoient, avec grans incommodités, recueilli les deniers pour faire ledit payement pour éviter la foulle de vostre pauvre peuple; et à ceste cause j'avoys dépesché avant hier celuy qui portoit ledit payement, lequel estoit allé coucher à ung lieu nommé Chevennes près Auxerre, où la nuict fut assailly par ceulx de la garnison du dict Auxerre, lesquels le forcèrent en son logis, pillèrent et volèrent les deniers et tout ce qu'il avoit en sa compaignie, tant de hardes que de chevaulx. Il y avoit quelques gens de Monsr d'Andelot mon frère, et des miens

(1) Cette lettre ne doit pas être séparée de l'admirable message adressé par d'Andelot à Catherine de Médicis, à la veille de la troisième guerre civile. (*Bulletin*, IV, 328.)

que j'avois baillés pour la conduicte des dicts deniers, lesquels ont esté tous amenés prisonniers, liéz et garrotéz, au dict Auxerre. Il y en a eu de tuéz et de blesséz, mais pour ce que je n'en scay pas bien la vérité je m'en tairay.

Sire, il vous plaira considérer que s'il vient faulte pour le d^t^ payement, que cela ne nous doibt point estre imputé, ayant satisfaict à ce que nous debvions, et d'aultre part que c'est bien loing de pourveoir et remédier aux désordres, quand ceulx que l'on envoie pour y pourveoir les font et commettent encores plus grands. Il plaira aussy à Vostre Ma^té^ de considérer l'outrage qui est faict à M. d'Andelot mon frère et à moy, d'avoir aussy vilainement assailly nos gens et honteusement amenéz prisonniers. Et me semble bien que nos personnes méritent d'estre aultrement traictéz et respectéz que nous ne l'avons esté depuis ung temps en ça, et monstre-t'on bien que l'on seroit bien aise de nous faire faire ou entreprendre quelque chose de quoy l'on eust occasion puis après de nous taxer (1). Mais Dieu nous fera la grâce de ne nous oublier point tant que nous fassions jamais aultres choses que ce que gens de bien et d'honneur doibvent faire, et bons et fidelles subjects de Vostre Ma^té^. Et pourtant Sire, je vous supplie très humblement nous voulloir à ce coup faire faire raison et justice, laquelle vous nous debvez, et de croyre que j'estime plus mon honneur que ma vie. Remettant le surplus sur ce présent porteur, je prieray nostre Seigneur,

Sire, donner à Votre Ma^té^ en très parfaicte santé et prospérité, très heureuse et très longue vie.

Vostre très humble et très obeissant subject.

CHASTILLON.

De Chastillon, le 12me jour de may 1568.

(Bibl. nat. Béthune, 8702, f° 29. Signature autographe.)

(1) C'est le même sentiment qu'exprime avec une éloquente franchise d'Andelot, dans sa lettre à la reine mère : « Il faut oultre ce que je vous ay pu dire, que je vous escrive ce mot : c'est que l'on congnoist assez que tout ce qui se faict aujourdhuy n'est que pour tant provoquer et offenser ceux de la religion que l'on leur face perdre patience, et delà prendre occasion de leur courir sus pour les exterminer. » (Lettre du 8 juillet 1568.)

III.

A LA REINE (1).

A la Royne mère du Roy.

Négociations avec la cour. — Mesures à prendre pour le licenciement des troupes. — Il est résolu à tous les sacrifices pour le rétablissement de la paix et le repos du royaume. — Il ne demande en retour que la confiance de la reine, qu'il n'a jamais déméritée. — Noble expression de ses sentiments de fidélité au roi, conformes à la profession chrétienne qu'il veut faire jusqu'à la mort.

De Neufwy, 29 juillet 1570.

Madame, oultre ce que le Controleur Jouy présent porteur a dit à Messieurs les Princes de la part de Vostre Majesté, il m'a aussi dict ce que particulièrement vous luy aviez commandé de me dire. En ce qui touche le malcontentement que le Roy eust peu prendre si ceste armée se fut acheminée du Comté de Gastinois, et oultre que Vostre Majesté aura pu estre satisfaicte sur ce faict par le retour de Monsieur de Theligny, si luy diray je encores qu'après avoir entendu une partie des mêmes raisons par Monsieur le Maréchal de Cossé, je ne fus pas d'avis que ceste armée s'avansast davantage, et le feré maintenant encore moings après avoir entendu ce qu'il a pleu a Vostre Majesté me mander, combien que cela ne se puisse faire qu'avecques beaucoup d'incommodités pour ceste armée, et plus encores pour mon particulier, d'aultant que je n'ay villages où il n'en y aye de logés de ceulx de ceste dicte armée; mais je faicts si peu de conte de ce qui touche mon particulier au prix du general que Vostre Majesté jugera clairement que je désire tant advancer la paix et de veoir le royaulme en repos que je n'obmettré chose que y puisse servir.

Au demeurant, Madame, je suplie Vostre Majesté m'excuser si je use de la franchise dont j'avois accoustumé de faire, soit a luy parler ou escripre, car il me semble que la saison et occasion m'y convient, c'est que j'ay entendu que Vostre Majesté a quelque deffience

(1) Lettre écrite dix jours avant la conclusion définitive de la paix signée à Saint-Germain, le 8 août 1570.

de moy; mais je la supplieray très humblement de croire quelle n'en a nulle occasion, car d'une part, j'ay la crainte de Dieu qui me deffend telle chose, et de l'aultre, estant mère de mon Roy, comme vous estes, je ne pourroys rien faire ni entreprendre contre Vostre Majesté quand bien mesme j'en aurois la puissance, que je ne fisse contre mon honneur et contre mon debvoir, et j'estime tant l'un et l'aultre que tous les biens et honneurs du monde ne me scauroient rien faire contre cela.

Davantage, Madame, si depuis quelque temps vous avez eu quelque maulvaise oppinion de moy, et que à la solicitation de mes ennemys qui ont occupé ordinairement vos aureilles, vous m'avez porté quelque maulvaise voulunté, je n'en suis pas fort esbay, mais aussy j'ose dire que quand Vostre Majesté espluchera toutes mes actions, depuis le temps qu'il y a qu'elle me congnoist jusques à présent, qu'elle confessera que je suis tout aultre que l'on ne m'a voulu dépindre. Il y a davantage, car quand il me souvient d'avoir receu beaucoup de faveurs de Vostre Majesté et demonstrations de bonne voulunté, j'oublie très vouluntiers tout le mal que l'on m'auroit voulu procurer en vostre endroict, pour me ressouvenir du bien; et pour conclusion, je vous supply, Madame, croire que vous n'avez point de plus affectionné serviteur que j'ay esté et veulx estre, que je suis homme de bien, et que le plus sûr gage que vous puissiez recepvoir, c'est d'avoir la parolle d'un homme qui veult faire la profession que je veulx faire jusques à la mort, avecques l'aide de Dieu; et pour recompense de cela je ne demande que vostre bonne grace, à laquelle je présente mes plusque très humbles recommandations, et pry nostre Seigneur, donner à Vostre Majesté,

Madame, en parfaite santé très heureuse et très longue vie.

Vostre très humble et très obéissant subject et serviteur

CHASTILLON.

De Neufwy, ce 29 de juillet 1570.

(Bibl. nat. Béthune, 8702, f° 41. Autographe.)

IV.

AUX SEIGNEURS DE GENÈVE.

A magnifiques Seigneurs Messieurs les Scindics et Conseils de Genesve.

Il se félicite avec eux du rétablissement de la paix, fait des vœux pour sa durée, et en espère d'heureux résultats pour le redressement des Eglises.

De Saint-Gaultier, 5 octobre 1570.

Magnifiques Seigneurs, sachant combien personnes zélateurs et affectionnés à la gloire de Dieu, et au bien et repos des fidelles comme vous, auront à plaisir et contentement la paix qu'il a pleu à Dieu nous donner en ce royaulme, j'ay bien voulu avec la commodité de ce porteur s'en allant par dela, vous faire ce mot pour me resjouyr et congratuler avecques vous de ce qu'il a pleu finalement à ce bon Dieu convertir les peynes et travaulx où nous avons esté, en une paix et tranquillité pour la durée et continuation de laquelle je m'asseure que vous nous ayderez à le prier qu'il la nous veuille maintenir et nous en faire longuement jouyr, à ce que puissions avoir tant meilleur moyen de redresser les Eglises si esparses et dissipées, comme elles estoient à l'occasion de ces guerres, et que ne serez moins aises de la prospérité et accroissement d'icelles que nous mesmes.

Sur quoy me remettant au demeurant sur ce dit porteur à vous dire de mes nouvelles, Je feray fin par mes bien affectionnées à vos bonnes graces, après avoir supplié le créateur vous donner, magnifiques Seigneurs, vous donner en santé augmentation des siennes très sainctes.

Vostre entièrement bon et bien affectionné amy

CHASTILLON.

De Sainct-Gaultier, ce 5me jour d'octobre 1570.

(Arch. de Genève. Original autographe.)

V.

AUX SEIGNEURS DE GENÈVE.

A magnifiques Scindics et Seigneurs de Genesve.

Restauration de l'Eglise d'Orange. — Prière à Messieurs de Genève de prêter pour quelque temps Th. de Bèze pour l'accomplissement de cette belle mission.

La Rochelle, 28 juin 1571.

Magnifiques Seigneurs, Je crois que vous estes bien advertis comme le Roy a remis entre les mains de Monsieur le Prince d'Orange la principaulté. Mais doubtant que vous ne sachez combien la belle Eglise que Dieu avoit recueillie en ceste ville là, a esté mal traictée, je veux bien vous dire que la ruyne et dissipation y a esté telle à l'occasion des massacres, excès et violences qu'on y a commis, quelle sera fort mal aysée à remettre et redresser si ce n'est par le moyen de quelque excellent personnage qui y soit employé (1). Ce que congnoissant, Monsieur le Comte Ludovic qui est icy, et que pour cest effect il n'y en falloit point de moindre que Monsieur de Besse, il a bien voulu pour le grand zelle qu'il a à l'advancement de la gloire de Dieu, et au restablissement de son service, principallement en la dite Eglise, Vous prier, comme il faict de ma part, le plus affectueusement que je puis, magnifiques Seigneurs, de luy vouloir prester pour quelque temps le dict sieur de Besse pour l'effect que dessus, et oultre que les Seigneurs qui vous font ceste prière se sont si bien employés pour le maintien des Eglises, qu'ils méritent bien d'estre gratiffiés en cest endroict, vous serez cause de la restauration d'une fort belle Eglise, qui aultrement ne peult attendre qu'une extrême désolation; ce que m'asseurant que ne vous tourneroit à moindre regret et desplaisir qu'à nous, et que à ceste cause vous consentirez volontiers à la prière que nous vous en faisons, je ne m'estendray à vous en faire plus grande instance, mais pour la fin, après m'estre bien affectueusement recommandé à vos

(1) On peut lire dans l'*Hist. eccl.* de Th. de Bèze, t. III, l. XII, les tristes détails de la dissipation de l'Eglise d'Orange en 1562, pendant la première guerre civile.

bonnes graces, supplieray Dieu, magnifiques Seigneurs, qu'il vous donne saincte augmentation des siennes.

Vostre entièrement bon et bien affectionné amy

CHASTILLON.

De la Rochelle, ce 28me jour de juin 1571.

(Arch. de Genève. Orig. Signat. autographe.)

VI.

AU ROI.

Démonstrations hostiles des Guises. — Ferme résolution de l'amiral de ne répondre à leurs provocations, et de tenir les promesses qu'il a faites au roi, pourvu que ce ne soit ni à sa honte, ni à sa défaveur. — Mission de Telligny à la cour. — Prière de lui donner congé bientôt, « comme à un nouveau ménager. »

Châtillon, 13 décembre 1571.

Sire, encores que j'ay respondu à Vostre Majesté, a la lettre qu'il luy a pleu m'escripre par le Sr de Roches son premier escuier, je ne lerré de faire mention en ceste cy du contenu en la dite lettre, et vous envoyer, Monsieur de Thelligny, mon fils, suyvant ce qu'il vous a pleu me mander, et ce que j'avois résolu de faire avant l'arrivée du dit Sr de Roches. Sire, Vostre Majesté sera donques advertie que tout s'en fault que je me soys esmeu pour les assemblées qu'ont faictes ceulx de Guize, que hors environ vint et cinq harqbusiers que j'ay mis pour la garde de ma porte, je n'ay point eu pour ung coup douze gentilhommes d'extraordinaire; mais bien ay je adverti mes amys pour se tenir prests, comme je l'ay faict entendre à Vostre Majesté par le capitaine Antrichaux. Et n'eust esté, Sire, la promesse que j'avois faicte à Vostre Majesté, quand je partis de Blois, j'avois bien moien de relever de peine ceulx qui disoient qu'ils me venoyent assiéger en ma maison, et de faire la moitié du chemain au devant d'eulx, et si ne les eusse ny bravés ni menassés. Mais, Sire, je craincts tant de desplaire et desobéir à Vostre Majesté, et d'aultre part je désire tant entretenir la paix et le repos en vostre royaulme, que je scais luy estre tant nécessaire, que je préfereré toujours le

public et le service de Vostre Majesté à mon particulier, comme en peult rendre bon tesmoignage le language que je luy en tins dernierement à Blois, en présence de la royne vostre mère et de Monseigneur vostre frère, et lequel j'eusse faict difficulté de tenir de crainte qu'on n'eust imputé cela à quelque peur et timidité, n'eust esté que Dieu m'a faict ceste grace de me faire congnoistre entre les hommes.

Sire, Monsieur le Maréchal de Cossé a icy envoyé le Sr de Quincay suyvant ce qu'il vous avoit pleu luy mander, et m'a samblé qu'il estoit meilleur qu'il allast trouver Vostre Majesté laquelle je remercie très humblement du soing qu'elle a de moy et de ce qu'elle veust que je sois conservé par ses forces, lesquelles j'ayme et estime beaucoup plus que les miennes, car avecques cela je ne craindré gueres les aultres. Et si davanture, Sire, j'ay eu oppinion que l'assemblée et préparatifs que faisoient ceux de Guise estoient contre moy, il me semble que j'en avoys bonne occasion; veu les bruicts qu'eulx et leurs serviteurs faisoient courir, et la mauvaise voulunté que je scay qu'ils me portent, et si je trouvois lors bien estrange qu'ils osassent entreprendre telle chose, après leur avoir mandé ce que Vostre Majesté avoit faict pour (par) le Sr de Puiguillon, je le trouve encores davantage qu'ils se veillent opposer à vostre voulunté, s'esforçant de rompre le mariage de Madame vostre Seur, et ne scay, Sire, quelle aultre chose ils n'oseront entreprendre, s'ils s'attaquent à Vostre Majesté. Et pource que si j'en disois davantage, on pourroit dire que j'en parlerois comme partie ou par pation, j'ayme mieulx m'en taire, et supplier très humblement Vostre Majesté d'estre asseurée que je ne donneray ny plaisir ny advantage à mes ennemys pour prendre les armes. Car si je le faicts, ce ne sera que par vostre commandement, et pour vous faire ung si bon service qu'ils en auront plus de desplaisir que de contantemant; et puys, Sire, qu'il plaist à Vostre Majesté que je me contienne chez moy je le feré pour luy obeir, mais je la supply aussy très humblement que ce ne soit ny à ma honte ny à ma desfaveur, et faire différence entre ceulx qui font bien ou mal.

Sire, pour n'ennuyer point Vostre Majesté, j'ay prié Monsieur de Thelligny, mon fils, luy dire de bouche ce que je craindrois lui estre ennuyeulx par une trop longue lettre, et pour ce que je scay aussy qu'il a necessairement affaire chez soy comme ung nou-

veau mesnager (1), qu'il plaise à Vostre Majesté lui donner bien tost congé, et sur ce je priray nostre Seigneur,

Sire, luy donner en très perfaicte santé, très heureuse et très longue vie.

Vostre très humble et très obeissant subject et serviteur

CHASTILLON.

De Chastillon, ce XIIIe de décembre 1571.

(Bibl. nat. Béthune, 8702, f° 25. Autographe.)

VII.

AUX MINISTRES DE L'ÉGLISE DE ZURICH.

Satisfaction qu'il éprouve de l'accord établi entre les Eglises réformées de France et l'Eglise de Zurich. — Il se recommande à leurs prières. — Mélancoliques prévisions.

Châtillon, 13 janvier 1572.

Messieurs, ayant entendu l'accord de vostre Eglise avec la nostre (2), je ne puis que je ne m'en resjouisse avecques vous, congnoissant combien cela peult prouffiter à l'advancement de la gloire de Dieu, en laquelle m'asseurant que vous estes fort zélés et affectionnés, je ne doubte point que n'ayez bien bonne volonté de tenir à la conservation du dit accord ; et néammoins pour l'affection que nous y devons tous avoir, je ne laisseray vous en prier bien fort de ma part, et pareillement à l'alliance que j'entends que Sa Majesté veult faire dresser par delà, comme chose que vous povez aussi penser qui peult revenir à ung grand bien pour toutes les Eglises réformées, et en général pour tous les gens de bien. Et si en recongnoissant, vous voyez que je puisse faire quelque chose pour vous, soit en général ou en particulier, asseurez vous que je my employeray de très bon cueur, duquel me recommandant à vos

(1) Il avait épousé, le 26 mai précédent, à la Rochelle, Louise de Coligny.

(2) Cet accord était relatif à la question du sacrement de la Cène, tant controversée entre luthériens et réformés. Voir sur ce point délicat le bel ouvrage de notre collègue M. Ch. Waddington : *Ramus, sa vie, ses écrits et ses opinions*, p. 242, 245, ainsi que les lettres de Ramus à Bullinger, citées dans l'Appendice.

bonnes graces et prieres, je supplieray sur ce le Créateur vous continuer et augmenter, Messieurs, en santé les siennes.

Ce qui suit de la main de l'Amiral :

Je vous pry, Messieurs, que comme vous voyez que le Diable ne dort pas pour mal faire, que de vostre part aussy vous veillies pour rompre ses dessaincts et pratiques, et avoir mémoire de moy en vos bonnes prières

Vostre entièrement bon amy

CHASTILLON.

De Chastillon, ce 13me de janvier 1572.

(Arch. de Zurich. Colloq. Gest. VI, 107. Originale.)

LISTE DE RÉFUGIÉS FRANÇAIS A LAUSANNE

DE JUIN 1547 A DÉCEMBRE 1574

Laborde (Lausanne), 25 mai 1872.

Monsieur,

Ayant eu l'occasion de faire quelques recherches dans les archives de la ville de Lausanne, j'ai relevé les noms de plusieurs protestants français établis ou réfugiés dans cette ville pour cause de religion. Cette liste ne dépasse pas le XVIe siècle, époque à laquelle se sont limitées mes recherches. Elle ne comprend que les personnes dont la provenance française est certaine; plusieurs personnes évidemment originaires de France ont été omises, parce que leur nationalité n'est pas indiquée. Les dates sont celles où la permission d'habiter est accordée par le Conseil de Lausanne et enregistrée dans ses manuaux.

J'ai pensé que cette simple nomenclature, malgré sa sécheresse, pourrait offrir quelque intérêt aux lecteurs du *Bulletin*, dont quelques-uns retrouveront peut-être des noms de famille connus parmi ces obscures victimes de l'intolérance religieuse (1).

E. CHAVANNES.

1547, 7 juin. Claudius *Le Lièvre* de Lyverdon juxta Nansy (2) (Nancy) olim canonicus.

(1) Notre correspondant ne s'est pas trompé. Dans la très-intéressante liste qu'il nous soumet, on remarquera le nombreux courant de réfugiés rentrant en France après la paix de Saint-Germain, l'illustre Ramus en tête! (*Réd.*)

(2) On a conservé l'orthographe des manuscrits du Conseil de Lausanne.

Augustinus *Macluet* de Bourg-le-Duc.

1548, 19 juin. Guillaume *Germain* de Cahors.

1550, 3 juillet. Jehan *Goddyn* de Rhyms en Champagnie.

1551, 15 janvier. Noble et vénérable Heustace *du Quesnoy*, natif de Lisle en Flandre, dyocese de Tournay, docteur et lecteur en médecine.

1552, 14 janvier. Loys *Chabel* de Anonay, diocèse de Vienne.

1553-1554. Martin *Marra* de Carpentras.

Paul *du Chasne* de Rains (Reims) en Champagnie.

Jehan *Davion* de Milluz, diozèse de Sens.

Benoict *Villard* de Byones en Delphiné.

Maistre Jehan *Budin* de la diozèse de Berris.

Charles de *Brichanteaux*, appellé Monsieur de Sainct Laurent.

Noble Guillaulme *Prévoz* de Paris.

1555, 14 mars. Pierre *de Blairville*, de Chaulmont, libraire.

2 juillet. Clément *Cochot*, feseur d'arquebuttes de Saint-Etienne en forest (Forez).

27 août. Henry d'*Aulbe*, natif de Mets, bourgeois demeurant à Sainct Nicolas du Port en Lorraine.

1557, 5 janvier. Bonaventure *Goulard* de Trois (Troyes) en Champagnie.

13 avril. Claude *Sansonet*, de Sainct Myel en Lorraine.

1558, 8 février. Pierre *Acton*, de Rossillion en Provence.

10 mars. Barthélemy *Graves*, de Caux en Carcy (Quercy), ministre en l'église de laz Rossinière en Gruyère.

3 mai. Maistre Johan *Bruslé*, licentié en droit, natif de Dôle, conseiller par cy-devant et advocatz à Metz.

5 juillet. François *Acton*, de Bauregard, mandement de Romans au pays du Daulphyné.

7 juillet. Etienne *Chamot*, de Metz en Lorraine.

19 juillet. Jehan *Planchesne*, de Baulfort du pays d'Anjoux.

7 oct. Noble Yves *Bergerin*, d'Aubigny, diocèse de Bourges, prévost de camp au Piedmont pour le Roy.

11 oct. Noble Claude de *Bourgeroules* (un autre registre

dit : *Bordeveux*) de Lanye (Lagny) auprès de Paris.

1 nov. Domenge *Gave*, d'Espinoux en Lorraine.

1559, 7 sept. Noble Anthoine de *Saussure*, seigneur de Dompmartin en Lorraine.

30 oct. Pierre *Noé*, de St Mamen en Tertenois, bolengier.

1560, 12 sept. Maistre Vincent *Remond*, du Daulphiné.

31 oct. Mestre Glaude *de la Canissyère*, musicien, natif de Paris.

Anne *Combe*, de Marmandes près de Bordeau.

Estienne *Batereaux* du pays d'Angin?

1561, 7 avril. Blaise *Las Roschiz*, de Sainct Myel en Lorrenne.

Girard *Poirat*, de laz montagnye deys bo, diocèse de Belay, cordonnier.

6 oct. Jacques de *Loche* de Annissye.

Léonard *Quérisson*, potier d'estain, du pays de Flandres.

Jacques *Bris*, filz de Reymond Bris de la ville d'Uzès.

18 nov. Noble Sébastienne *de Veillie*, de Clérieux en Daulphiné, dyocese de Vienne, femme de Mestre Bartholomye *Caffer* professeur en esbreuz à Lausanne.

1562, 10 mars. Mestre Loys *Françoys*, tondeur, a prins congié pour soyt retirer en France, voyant le florissement de l'évangile.

13 juillet. Guy *Droyn*, pelletier françoys.

13 oct. Pierre *Bernard*, de Molin en Borbonex.

1563, 19 avril. Messy Jerosme *Bolsec* docteur en medecine et sirurgien (recommandé par les baillis de Thonon et d'Orbe). Il prend congé le 2 décembre.

Claude *Cossonay*, près de Chalon en Champagnie.

Benoit *Porret*, du pays de Forest (Forez).

10 juin. Anthoine de *Preghat*, natifz d'Issoire en Auvernie.

15 nov. Jehan *Dalichent*, de Joinville en Champaigne.

		Jehan *Musy,* mynusier de Mont Tyraudel près de Joinville en Champagne.
		Maistre Pierre *Raymond,* de Provence.
		Denys *Mercier,* cordonier, de Vandosme.
		Anthoine *Viret,* d'Ennissie (Annecy) costellier.
	30 nov.	Anthoine *Rossignol,* escholier aveugle, natifz de Sainct Flour en Auvernie.
1564,	20 nov.	Etienne *Lanfrey,* apothicaire, natifz de la Coste Sainct André en Daulphiné.
1565,	5 avril.	Noble Anthoine de *Vexodes* prend congé pour retourner à Lyon, après avoir vécu 15 ans à Lausanne « jouxte laz réformation évangélicque. »
	13 sept.	Geoffrey de *Froisyeulx* de Vallère en Daulphiné.
1566,	28 février.	Nicolas *Saunier,* cousturier, de Ursinville, auprès de Vaudemont en Lorreine.
	24 déc.	Maistre Gilles *Joli,* natifz de Paris.
1567,	18 mars.	François *Jaquemet,* fils de feu Amied Jaquemet, de Bauge, diocèse de Belley.
	23 oct.	(Collecte ordonnée par le Conseil pour les Français réfugiés).
	18 déc.	Charles de *Vandosme* jardinier.
1568,	6 janvier.	Dominique *Jussens,* natifz de Lourques au diocèse d'Ast près Bayonne.
	27 juillet.	Jaques *Langlois,* autrefois ministre à Lausanne et maintenant à Lyon.
		François *Grilliet,* orfèvre, de Lyon ; aussi certain aultre escholier qui a des coffres de livres.
		Monseigneur de *Calde*, ainsi que certain ministre (voy. au 23 décembre).
	28 juillet.	(Arrêsté d'écrire à nos tres redoubtés princes de Berne pour les informer de plusieurs seigneurs françois, tant de bonnes maisons que aultres, lesquieulx se viennent retirer à Lausanne, causant les grandes perséquutions que journellement, tant à Lion qu'en tout le royaulme de France se font.
	11 août.	On reçoit mandement de Berne pour recepvoir

humainement, gratieusement et chestiennement les poures estrangiers françois affligés et perséquutés pour laz parolle de Dieu, et tant riches que povres de quelle qualité qu'il soint, et aussi d'autres nations les recevoir bénignement. Conclud d'observer le dit mandement de nostre povoir.

24 août. Johan François *Salluard,* ministre de Lyon avec sa femme.

Johan *Henry,* de Lyon, avec sa femme et deux enfans.

7 sept. Pierre *Du Four,* de Bourgongne, faiseur de bonnetz et couvreur de chappeautx.

Claude *Coursonnet,* de Chalons en Champagne.

19 sept. Jehan *Gillet,* estrangier françois.

23 sept. Pierre *Guillion,* de Troyes en Champagne, patissier.

6 oct. Noble Anthoine de *Constance*, d'Aurenges (Orange).

7 oct. Maistre Robert *Prévost* dit Regnaud, de Grenoble.

11 oct. Jehan *Durant,* libraire, de France.

Sire François *Busch* de Quiers en Piedmont qu'il demeuroit à Lyon.

Jerosme *Greppo,* de St Germain près de Gayette (Gaëte) au roiaulme de Naples, marchand.

Michel *Forres,* de Marseille, serrurier et faiseur d'arquebus.

Gratian *Yssorault,* de Marseille, mercier.

Monsieur maistre Pierre *Frize,* docteur es droict, de St Anthoenne en Dauphiné.

19 oct. Pierre *Manjat,* boulanger, de Chaalons en Champaigne.

Nicolas *Colin,* drapier, de Chaalons en Champaigne.

25 oct. Monsieur Jaques *Massot* de Beaulne lieutenant royal des cours de baillage et chancellerie du dit Beaune au duché de Bourgongne.

Jehan *Massot*, son frère, grénetier.

Pierre Massot son fils avec la femme du dit S[r] lieutenant et deux enfans.

28 oct. François de *Courselle*, d'Amian en Picardie avec aultres jeunes gentilhommes, présentés par M. Alexandre de Ribus chevaulcheur et maistre de poste en ceste ville.

11 nov. Claude *Forneret*, marchand drapier de Baulne.

23 déc. Monsieur de *Carde*, homme de grande maison et madame sa femme fille du Conte de Tende, avec train de gentilhommes et damoiselle s'estant icy retiré à cause des pays envahis par les papistes au pays de Provence et Languedoc.

1569, 20 janvier. Philibert de *Jaulx*, escuyer, seigneur de Dracy au duché de Bourgongne, quitte Lausanne.

15 février. Esperit *Bernard*, de Carpentras au côté d'Avignon, passementier.

1569, 22 février. François *Picard*, natifz de Grenoble, advocat de la cour de parlement du Daulphiné.

Ennemont *Perrin* et François *Salvat*, ministres françoys, prennent congé.

23 mars. Le maistre d'hostel de Madame de *Carde* prend « honneste congie. »

14 avril. Maistre Philibert le *Banet*, auditeur du roy en sa chambre des comptes à Dijon, meurt.

Maistre Jehan *Bellin*, advocat, de la ville de Beaulne.

10 mai. Jehan *Henry*, de Lyon et François *Ponthus* prennent congé.

24 mai. Monsieur *Massot* et maistre Jehan *Chira*, garde des régistres et papiers de la chambre des comptes du roy à Dijon, prennent congé.

14 juin. François *Courtois*, orfêvre, de Picardie.

Jehan *Cugniet*, escripvain, de Lyon, avec sa femme et sa fille.

Ebrar *Degu*, de Montélimar, escripvain.

21 juin. Jehan *Poncet*, de Mascon, cordonnier, avec femme et enfant.

22 juin. Monsieur Pierre de *Pillovier*, de Provence.
Pierre *Fraymont*, de Digne, du dict Provence.
Claude *Darmis*, du dict lieu.

5 juillet. Jehan *Compaignon*, natifz de Modigny en l'archevesché de Reins-les-Champaigne.

26 juillet. François de *Corselles* ayant charge et gouvernement de Anne du *Broulat*, baron de Montjay, Samuel du *Broulat*, Charles d'*Anthonis*, Camille de la *Haye* et François *Coignet* tous petitz gentilzhommes françoys.
Maistres Pierre *Mercatel*, Jehan de *Campdonnert* et Anthoenne *Clément*, ministres de la parolle de Dieu.
Jehan *Robineau*, cirurgien juré, de Lyon.
Gabriel *Ribaltas*, escolier estudiant en la faculté de théologie.
Julien *Perier*, chantre de Lyon, avec 18 escholiers qui sont soubz sa charge, avec le pédagogue.
Jehan *Gravier*, pouvre homme, mercier, fugitifz de la religion.

2 août. Jehan *Puget*, advocat du roy, à Aix en Provence.
Monsieur François *Guérin*, lieutenant du roy.
Monsieur Lazarin de *Auria*, escuyer et eschevin de Marseille.
Claude de *Fornerel*, de Picardie.
Monsieur Christofle *Godon*, advocat, de Lyon.
Jehan et Frederich de *Guent*, du pays de Gueldres.
Jehan de *Vuyberc* et Guillaume de Hucquelon du dict pays.
Lyonnard *Merault*, marchand, de Lyon.
Estienne *Perrinet*, marchand de Roman, et joueur d'instruments et musicien.
Robert *Resselin*, de Lyon.

1569, 12 août. Permis en charité chrestienne et hospitalité à plusieurs estrangiers de France, déchassés pour la parolle de Dieu, habiter en ceste ville... quels sont cy après nommés :

François *Lendaz,* sa femme, une servante. Arnould de *la Comme,* sa femme, sa fille. Jehan *Falliat.* Jehan *Gachet.* André *Faiole.* Anthoenne *Fournet.* Jaque de *Bulstrat,* sa femme et une servante. Les Srs Anthoenne *Charneria,* Etienne de *Nemanse,* Symon *Sagert,* Benoict *Tronchet,* avec leurs femmes, enfans et chambrières. Loys *Claquemin,* sa femme, deux enfans, une nourrice, deux servantes. Jehan *du Tour* et sa femme. François *Guillers,* sa belle-mère, sa femme, deux enfans, une servante. Adam *Boybast,* sa femme, sa fillie. Estienne *Archambault,* sa femme, son frère et ung enfant. Baptiste de Morta, genevoys. Venance *Bartholame* et ung serviteur. Jaques *Blachon,* sa femme, ung enfant. Pierre *Ribault,* sa femme et ung serviteur. Jehan *Michaille,* sa femme, trois filz, une fillie. Bartholomé *Jeoffrette,* son gendre, 4 enfans, une chambrière. Jaques *Darbily,* sa femme. Noble Pierre *Trufel,* Sr de la Ruyère et N. Claude *Trufel,* son frère et ung serviteur. Jehan *Magueron,* sa femme, une servante, ung filz. Pierre *Dumex,* son frère, deux femmes, ung filz, la cousine dudit Demex. Loys *Guérin.* Jehan Fordet. Nicolas *Seguin,* sa femme. Noble Claude Frisepain, Sr de la Gojonière, ung serviteur. François *Quillard.* Spectable Anthouenne *Barnaud,* advocat. Pierre *Pievre,* sa femme, 3 fillies, une servante.

1569, 18 août. Philibert *Gauthier* et sa famille, de St Trinis en Bresse, demeurant à Chalon.

30 août. Sr Charles *Diodalte,* de Luques.

Philibert *Reynaud,* de Clugny, juge du dict lieu.

Thomas *Buret?* de Paris, ministre.

Jehan *Thévenin,* ministre de St Dizier d'auprès de Trois (Troyes).

Laurens *Labelu,* ministre, sans famille.

Pierre *Runis,* de Gisors en Normandie, nepveurs de Me Jaques Langloys.

Catherine de *St Aubin,* de Troye.

8 sept. Claude *Bazin,* officier du roy, Léon *Gaffert* marchand drappier; Denys *Leve,* de Troye; Marye, femme de Estienne *Margin,* de Troye; Michel *Fonbonne,* de Lyon, mercier; Ysaac *Cojon,* cousturier; Jehan *Froment,* de Lyon, mercier; Jehan *Dussin,* de Lyon, velutier, Laurent *Cellier,* de Lyon, ayans aulcungs deulx des femmes enceintes.

16 sept. Spectable André *Pena,* conseiller à Aix en Provence.

Zacharie le *Masson,* sa femme et ses enfans, de Paris, ayant esté employé au ministère.

Estienne *Rose*, de Lyon, mercier, sa femme; Fleurie *Mutin* sa belle-mère et sa fille Jehanne *Musnier* d'Orléans.

29 sept. Monsieur *Rebut* (ou Revut) et Monsieur Symbert *Regnaud,* advocatz, estans de Daulphiné.

1 déc. Jehan *Lardenois,* de Mons en Hainault en Flandres, orfèvre.

6 déc. Maistre Françoys de *Courcelles,* françoys, ayant en garde certains petitz gentilhommes françoys, prend congé.

15 déc. Monsieur Lazarin de *Auria,* de Marseille et Monsieur l'advocat du roy à Aix en Provence, prennent congé.

22 déc. Monsieur de la *Rivière* et Monsieur de *Pise* prennent congé.

1570, 16 may. Pierre *Pélisson,* ayant esté officier du roy.

25 août. Monsieur *Prévost;* maistre Jehan *Chira,* garde de la chambre des comptes; maistre Balthazar *Charnuaut;* monsieur maistre Jehan *Le Belin,* advocat du roy, maistre Philibert *Gauthier,* Claude *Groselier,* Barthélemy *Navetier,* Aymé *Doyn* prennent congé.

31 août. Monsieur Juvenal *Vacher* de Daulphiné, et plu-

sieurs aultres du Daulphiné estans venus en ceste ville, et permis par charité y habiter à cause des troubles de France, et pour ce qu'à présent Dieu leur a permis la paix en France, désirans eulx retirer, prennent congié.

1570, 5 sept. Plusieurs seigneurs de France se sont présentés... pour autant ilz ont entendu publication de la paix avoir esté partout en France faicte, se veuillans retirer en leurs maisons; Prenans, causant ce, congie. Desquels sont icy escriptz: assavoir

Monsieur maistre Pierre de *la Ramée,* lecteur du roy à Paris, appellé monsieur Ramus.

Monsieur maistre François *Moissonnier*, advocat, de Mascon.

Jaques *Pellisson,* de Laval en Bretaigne.

Anthoine *Rambert,* de Cusset en Bourbonnois.

Jaques *Dormeaulx* d'Amboise en Touraine.

Clément *Gaulthier,* marchand et bourgeois de Lyon.

Alexandre *Gossier,* de Picardie.

Paul du *Bousquet,* eschollier, de Bagnolz en Languedoc.

Monsieur Jehan *Massot,* grenetier, de Baune.

Monsieur maistre Jaques *Massot*, lieutenant général du dict lieu.

Pierre *Massot,* filz du dict Sr grenetier.

Olivier *Dagoneau,* receveur du roy en Masconnoys.

Josept *Niguevard,* de Chalon.

Monsieur Maistre Nicolas *Dines* ministre de la parolle de Dieu au dict Chalon, ayant esté régent de la 1re classe du colliége de ceste ville.

Noble Anthoenne *Virot,* seigneur de Failly.

Aldenago *Legoux,* du dict Beaune; Anthoine *Fournel*; Jehan *Fournel*; André *Melinn* et Gilbert *Mengrifz,* escolliers escossois; monsieur *Saygert,* de Troye en Champaigne.

12 sept. Les suivans prennent encore congé :

Monsieur Honoré, seigneur de *Castellar*, conseiller du roy en la cour de parlement de Provence.

Monsieur Anthoenne *Barnoud,* advocat de Lyon,

Jehan *Pouchon,* marchand, de Lyon.

Simphorien *Pouchon,* chaussetier.

Barrin, marchan, de Beaurepaire.

Ferrier *Ferin,* de Romans en Daulphiné, cordoannier.

Claude *Ganière,* de Grenoble, chaussetier.

1570, 12 sept. Amyod *Carquey,* chaussetier, de Grenoble.

Monsieur Hugues *Solier,* docteur médecin, citoien de Grenoble.

Gilles *Solier,* son nepveu.

Monsieur Jaques *Faure,* docteur médecin de Vallence.

Guillaume de *Sainct-Ferriol,* natifz de Roignac, en Daulphiné, ministre.

André *Fayole,* docteur en droictz, de Crest en Daulphiné.

Ennemont de Charbonneau, escuier, de Chabreul ? près Valence en Daulphiné.

Maistre Claude *Bosyn,* receveur pour le roy à Troye.

Léon *Caffey,* marchand, du dict Troye, ont tous prins congié.

5 oct. Claude du *Bays* dict Daulbenas, marchand, de Grenoble, prend congé.

17 oct. Noble Françoys *Pisard,* docteur en droitz, advocat de la court de parlement de Daulphiné, séant à Grenoble, prend congé.

9 nov. Monsieur *Chassagnie,* ministre à Troye, estant de Monistrol en Vellée (Velay ?) prend congé.

13 nov. *Emard,* peletier, du Daulphiné, permis d'habiter.

1571, 15 janvier. Pierre *Mangeard,* de Vitry en Parthois.

Jean *Garnier,* cousturier, du lieu appellé du Beul en Terre neufzve, près de Nice.

30 janvier. Monsieur Estienne *Mermier,* de Orjellet de la conté de Bourgongne, ministre.

8 mars. Jehan *Penon,* de Maulx en Brie, tisseur de sarges.

12 avril. Gervais *de la Cour,* natifz de Soissons en Picardie.

17 avril. Jehan *Gentil,* orfèvre, de Moson sus Meuse, frontière de Champaigne.

24 avril. Mathurin du *Treuil,* de Dijon, prend congé.

30 avril. Jehan *Lardenois,* de Mons en Haynault, orfèvre.

Paul *Duchesne,* de Retelle, près Champaigne.

Anthoine *Larmandes,* marchand drapier, de Viviers en Vivarès.

30 août. Daniel *Mayeur,* de Besançon, contrepointier, prend congé.

11 oct. Nicolas *Goncret,* françoys de nation, prend congé.

20 nov. Monsieur Jaques *Aulbert,* vandomois, docteur médecin.

1572, 6 mai. Françoys *Cortois,* de Picardie, et Nicolas *de Brie* prennent congé.

16 sept. Maistre Honoré *de Collombie,* ministre, de France.

14 oct. Pernot *Moussot* et Estienne *Odot,* natifz de Besançon.

1572, 16 oct. Sire François *Roy* façonnier de drap, françois.

Mathurin du *Trueil,* quinquallier, filz de Jehan de Trueil, de Grenade près de Toulouse.

Claude *Gerruyer,* pelletier, françois.

31 oct. Paul *du Chesne* natifz de Baulmont de la conté du prince Portien, diocèze de Reins en Champagne au Royaulme de France, fils de Jehan du Chesne ayant esté jadis receu bourgeois et s'étant absenté longtemps est de nouveau reçu bourgeois.

Girard *Colin,* libraire, natifz de Dijon, filz de feu Jehan Colin.

Simon *le Clerc,* de Chaalons en Champagne, orfèvre.

Spectable Pierre *Nostey,* disant avoir esté ministre du Chasteau Garnier.

Jehan *Poplier*, esguilliettier, de Rems en Champagne.

Paul *Borillon* et Mathurin *Javelle*, de Vitry en Parthois, merciers et quinquailliers.

7 nov. Hugues *Badevol*, marchand de mercerie, Hilaire de *Quinches*, marchand de drap, Nicolas *Sivillion*, cordoannier, tous trois de Bezancson à cause des persecutions pour l'evangile.

20 nov. Jaques *Fasquoy*, cordoannier, de Bar le duc en Lorreine.

Pierre *Maistre d'hôtel*, de Besanczon.

Pierre du *Jorat*, de Besanczon.

1573, 15 janvier. Spectable Jehan *Tellusson*, ministre, ci-devant de Lyon.

Honn. Marcial *Rubet*, marchand, de Tours.

19 janvier. Nicolas *Ramel*, régent au collége de Lausanne, natif de Mugnaulx, paroisse de Plancherine qu'est de la paroisse de Verrens, en la conté de Tournon, en Savoye.

Spectable et docte messr Estienne *Mermyer*, docteur, natifz d'Orgelet, en la Franche conté de Bourgongne.

Fussien *Lesieur*, cousturier, natifz de Sainct-Quentin en Picardie.

20 janvier. Damoiselle Janne de *Bonacre* s'étant retirée à cause des massacres de France.

Mathieu *Petit*, de Nantes en Bretaigne, mercier.

22 janvier. Maistre Jehan *Ricaud* dict Londres, de Dines en Provence, cy devant ministre de l'Eglise de Lyon.

27 janvier. Noble Loys *Silve*, seigneur de Fiancés de Livron en Daulphiné, et sires Balthazar *Saulgin*, marchand, de Montelymart et Mathurin *Maridal*, marchand, de Romans.

1573, 17 mars. Michel *Noir*, d'Anbignye en Berry et Estienne de *Faulx*, natifz de Merry, tous deux ministres.

20 avril. Germain *Le Billiat*, mercier, natifz de Soulange près Noyers en la duché de Bourgongue.

4 juin. Merault *Lambert*, de Vienne, changeur.

Philibert de *Montbarban*, de Grenoble, pelletier.

9 juin. Octellin *Donay*, gentilhomme, de Bernay en Nivernois.

Jaques Guilliot, de Romans, en Daulphiné.

16 juillet. Pierre *Pievre*, marchand, de Lyon.

20 août. Noble Anthouenne *Virot*, seigneur de Tailly en Bourgongne.

25 août. Nicolas de *Moyson*, de Chaumont, faiseur de drap, ayant sa femme et ung enfant.

27 août. Pierre *Munyer*, de Victry, pelutier.

10 sept. Claude *Angey*, de Sainct Florentin, diocèse de Sens, au pays de France.

Anthoynne *Valter*, de Lindressy, bolangier.

Nicolas *Combas*, de Provence.

13 oct. Simon *Girard*, natifz de Bourges, licentié es loix.

9 nov. Nicolas *Sivilliat*, de Lissieu, pres Besanczon, cordoannier.

Droin *Riguet*, de Metz en Lorraine, cordoannier.

Paul *Boquillion*, d'Amiens, boulangier.

1574, 11 janvier. Les françoys et estrangiers s'estant par deça retirés à cause des massacres et persécutions pour la religion chrestienne, sont supportés par permission d'habitation en la ville jusqu'à pasques, ceulx seront bienvenans sans composition.

25 février. Bernardin *Tronchet*, de Mascon, ayant sa femme et ung grand filz, cordoannier et affeyteur.

15 avril. Guillermette *Charle*, de Corbeil près Paris, ayantz deux petitz enfans.

20 avril. Aymé *Menestrey*, de Grenoble, cordoannier.

3 may. Monsieur *Pollier*, secrétaire du roy.

Monsieur *Pellisson*.

Estienne *Falconnet*, armurier.

Claude *Moreau*, de Nevers, mareschal.

Honn. Jehan *du Moulin*, de Lyon, jadis contrerolleur.

Jacques *Guilliot*, marchand, de Romans.

Léonard *Roux*, de Lyon.

Aymé *Joly*, cousturier, de Dijon.

Pierre *Aljoran*, changeur, de Bezancson.

Archambaud, de Montélimar.

Claude *Aubery*, vinaigrier.

Perrenot *Moussot*, dit Pontot, pelletier et ferratier, natifz de Bezancson.

4 mai. Spectable Anthoenne *Duc*, piedmontois, ministre.

Marie *Breulard*, de Saulieu auprès de Troye.

Bartholomie de *Jaufz*, mercière, de Marseille.

Guillaume *Bedellot*, de Montagnie près de Liége, corroyeur.

Françoys *Orlandin*, de Lyon.

Estienne *Oddot*, de Besanczon, orfèvre.

Jaques *Tasquoy*, de Nancy, cordoannier.

Jehan *Garny*, cousturier de (illisible).

Anthoenne *Vuatel*, de Cursychasteau en Picardie, boulengier.

Oddo *Constancy*, de Faye près de Langres.

Pierre *Jehan*, de Lyon, jadis prévost du dict lieu.

Franciscus Moscherinus, italien de ..... es terres de Venize cy-devant imprimeur à Mylan, sans composition, pour avoir souffert à cause de la religion et Paul Emile *Citrolinus* son gendre.

Claude *Malley*, de Dijon, marchand drappier.

Bernardin *Truchet*, de Mascon, cordoannier et Rebecca sa fille.

Pierre *Robin*, de Mioncie.

13 mai. Jehan de *Geoffreys*, de Marseille, ayant femme et une petite fillie.

24 juin. Mons[r] Claude de *Pleys*, de Tours, cy devant mayre audict lieu.

15 juillet. Claude *Gillesquint*, de Sourcy en Lorrenne.

Humbert *Cognon*, de Fresne en Voelle? pelletier.

15 nov. Pierre *Costeau,* de Bourg en Bresse, feseur d'arbalestes.

9 déc. Pierre *Canet,* bourgeois de Paris, meurt.

MÉLANGES

Les deux pièces suivantes communiquées par M. Jules Chavannes, et retrouvées par lui parmi des papiers de famille du siècle dernier, correspondent-elles à une situation fictive ou réelle? Le *Mercure,* cité par Haag (*France protestante*), nous apprend que M. d'Arbaud, gentilhomme nîmois et membre de l'académie d'Arles, abjura le protestantisme en 1684, au grand applaudissement de la cour et de la province. Sa femme se montra plus constante, et pour se dérober aux obsessions dont elle était l'objet, elle prit un parti extrême, et s'enfuit avec ses enfants en Suisse, à l'exception de sa fille aînée qui abjura solennellement l'hérésie entre les mains de l'archevêque d'Arles. Un tel événement ne pouvait s'accomplir sans émouvoir les esprits, et sans donner naissance à des controverses locales où la conduite de Madame d'Arbaud était diversement jugée. L'épître en vers des deux époux, œuvre de quelque bel esprit du temps, n'en est pas moins digne d'attention, et nous n'hésitons pas à la reproduire ici, comme spécimen d'une de ces douloureuses situations qui devaient se renouveler trop souvent dans l'histoire des familles après la révocation de l'Edit de Nantes.

ÉLÉGIE.

A MADAME D'ARBAUD.

Que vous avais-je fait pour me vouloir quitter?
Quand de votre amitié je me sentais flatter,
Qui vous a pu donner un conseil si barbare?
Est-ce bien pour toujours que le sort nous sépare?
Et malgré le sujet qui fait notre malheur,
Pouvez-vous d'un œil sec penser à ma douleur?
Non, quelque fermeté que vous fassiez paraître,
L'esprit ne peut toujours du cœur demeurer maître,
Et quelque passion qui nous pousse aux erreurs,

La nature s'éveille et reprend ses ardeurs.
Fuyez de lieux en lieux, parcourez les campagnes,
Traversez les coteaux, gravissez les montagnes,
Passez, si vous voulez, jusqu'aux pays glacés,
La nature dira quelque jour : « C'est assez. »
En vain votre dépit, ou plutôt votre haine,
Rend votre âme aujourd'hui dure et presque inhumaine,
En vain vous êtes sourde à mes tristes accents;
Abandonnez mes biens, enlevez mes enfants,
Et d'un zèle indiscret exécutant la rage,
Vous flattez de passer pour femme de courage.
Le temps vous fera voir qu'on n'est pas sans retour,
Et que d'un désespoir l'on revient quelque jour.
Contre l'ordre du ciel quelle est la créature
Qui, comme vous, s'échappe et s'expose au murmure?
Contre les lois de Dieu faut-il se déclarer?
Ce qu'il a résolu doit-il pas arriver?
Si, malgré nos malheurs, si, malgré la tempête,
Un cheveu ne saurait tomber de notre tête
Sans qu'il l'ait ordonné, sans son consentement,
De quel droit pouvez-vous blâmer son jugement?
De quel droit pouvez-vous, sans être criminelle,
Mépriser ses décrets quand sa grâce m'appelle,
Et qui vous a donné ce grand discernement
Pour voir si c'est lumière ou bien aveuglement
Qui vous fait condamner tous mes sacrés mystères?
Mon culte n'est-il pas le culte de mes pères?
Voyez ces bâtiments superbement construits,
Ceux qui restent et ceux que la guerre a détruits;
Ces temples vous diront par leur muet silence
Que nous n'avions pour lors qu'une même croyance,
Qu'une foi, qu'une loi, et que pour prier Dieu
Les peuples en concours allaient au même lieu.
Une profonde paix régnait dans son Eglise;
Elle ne voyait point ce qui la scandalise.
Le schisme, le désordre et l'animosité
Ne venaient point troubler cette sainte cité.
On a beau raisonner sur toutes ces matières;

Ceux à qui Dieu n'a point accordé ses lumières,
Ceux à qui Dieu n'a pas encor touché le cœur,
Comme vous sont à plaindre et plongés dans l'erreur.
Mais pour qu'il vous éclaire et vous donne ses grâces,
Revenez à vous-même et craignez ses menaces;
Craignez les châtiments d'un Dieu trop irrité,
Lorsque vous abusez de toute sa bonté.
D'un mari malheureux hâtez les funérailles,
D'un père infortuné déchirez les entrailles,
Précipitez ma mort et terminez mes jours,
Attentez sur ma vie et rompez-en le cours,
Et sans avoir horreur d'un départ si funeste,
N'examinez plus rien, faites ce qu'il vous reste
Pour achever de perdre un homme désolé.
Puisqu'à votre rigueur vous m'avez immolé,
Les remords qui viendront remplir votre mémoire,
Du plus tragique sort que peut marquer l'histoire,
Ces remords dans mes maux pourront me soulager;
Au fond de votre cœur ils sauront me venger.
Ils vous diront, hélas! ce que je ne puis dire,
Qu'on ne peut exprimer, lorsque le cœur soupire;
Une vive douleur, un grand accablement,
N'est pas un simple essor d'un premier mouvement,
Et votre procédé que tout le monde blâme,
D'un reproche éternel affligera mon âme.
On verra votre trouble et rougir votre front
De l'extrême regret d'un si sensible affront,
Puisque, pour soutenir l'ardeur qui vous anime,
Votre fuite n'a point d'excuse légitime.

RÉPONSE

DE MADAME D'ARBAUD

A SON MARI.

Pouvez-vous ignorer le sujet de ma fuite?
Malgré notre tendresse, il est vrai, je vous quitte :

Mais puis-je faire mieux que de vous imiter?
Vous quittiez le Sauveur, je devais vous quitter.
Ce n'est pas qu'entre nous la chose soit égale;
Infidèle à Jésus, pour une déloyale,
Vous suivez un objet qui vous fera périr :
Moi, pour suivre un Epoux qu'on ne peut trop chérir,
Qui me promet pour dot une vie éternelle,
N'ai-je pas droit, d'Arbaud, de vous être infidèle?
Vous pouviez avec moi le suivre comme moi;
Mais pouvais-je, sans Lui, vivre sous votre loi?
Appelez mon départ dureté, barbarie,
Rage, zèle indiscret, désespoir ou manie;
Dites que de l'hymen j'ai brisé les liens,
Enlevé vos enfants, abandonné vos biens,
Dans le ressentiment d'une si grande injure,
Prenez-vous-en au sort, insultez la nature,
Flattez-vous qu'elle peut inspirer du retour,
Et que mon cœur enfin pourra changer un jour;
Pour détourner mes yeux vers l'infâme Sodome,
Séduisez, s'il se peut, ce cœur d'un vain fantôme,
Vos reproches sanglants ne m'ébranleront pas,
Et d'un si vain espoir je ferai peu de cas.
Non que sur vos regrets mon âme soit tranquille,
Puis-je voir, du port même où je trouve un asile,
Mon époux exposé dans le dernier malheur,
Sans en avoir le cœur pénétré de douleur?
Quand vous fîtes, hélas! ce funeste naufrage,
Je me mis, je l'avoue, à couvert de l'orage;
Mais qu'il m'en coûta cher! Mon triste cœur, depuis,
N'a cessé de flotter dans la mer des ennuis.
Je sauvai mes enfants de ce désastre extrême,
Mais je ne sauvai pas la moitié de moi-même.
N'en pussé-je accuser que l'absence et la mort,
Je pourrais supporter un si tragique sort;
Mais quand j'aurais franchi mille et mille montagnes,
Quand j'aurais entre nous mis toutes ces campagnes
Qu'on voit l'astre du jour, par son rapide cours,
Parcourir sans relâche et les nuits et les jours,

Ce trajet n'est qu'un point lorsque je le compare
A l'espace infini, d'Arbaud, qui nous sépare.
Nous sommes condamnés à d'éternels adieux,
Sans que j'ose espérer de vous revoir aux cieux.
O douleur! Mais en vain je m'échappe au murmure.
C'est trop, grand Dieu! c'est trop donner à la nature;
Je m'abats devant Toi, j'adore tes décrets,
L'ingrat dont je me plains ne vaut pas mes regrets.
Si Dieu le hait, mon cœur doit le haïr de même,
Et malgré son penchant n'aimer que ceux qu'Il aime.
Ne m'accusez donc plus de combattre ses lois,
Je subis ses arrêts, j'obéis à sa voix :
C'est elle qui m'a dit : « Sors de la Babylone
Dont l'empire s'étend sur le Tibre et la Saône;
N'écoute ni le sang, ni l'éclat des faux biens,
Et romps sans murmurer ces malheureux liens.
C'est moi qui suis ton bien, c'est moi qui te fais vivre;
Si tu veux être heureuse, il faut, il faut me suivre,
Et sans craindre la mort, l'exil, la pauvreté,
Marcher d'un ferme pas droit à l'éternité. »
A ces commandements me montré-je rebelle?
Quitter tout pour Jésus, est-ce être criminelle?
Lui qui lit dans les cœurs sera juge entre nous.
Quel de nous deux se rend l'objet de son courroux,
Quel de nous deux l'adore avec un cœur sincère,
Quel d'un cœur pur et net s'efforce de lui plaire,
Quel de nous deux, enfin, est dans l'aveuglement,
Et quel de son Esprit a le discernement?
Criez comme les Juifs jusqu'à trois fois : « Le Temple! »
Que faites-vous que suivre un malheureux exemple.
En vain comme eux encor vous tirez vanité
De votre ridicule et fausse antiquité.
Nos pères, il est vrai, célébraient les mystères
Du vrai culte divin; mais savez-vous quels pères?
Ce ne furent pas ceux par qui ces bâtiments
Devinrent de Baal les pompeux monuments,
Dont les sacrés autels par un culte frivole
Devinrent des autels dévoués à l'idole.

Ces peuples en concours allaient au même lieu,
Mais adorer pour Dieu ce qui n'était point Dieu.
Ils jouissaient vraiment d'une ombre de bonace,
Mais Dieu de leurs erreurs tolérait l'efficace;
Malheureuse unité, triste et funeste accord,
Qui les précipitait dans l'éternelle mort.
Mais remontez plus haut, vers des sources plus pures,
Vous y découvrirez des vérités plus sûres:
Vous ne trouverez pas ce calme dangereux,
Aveugle préjugé de vos cultes affreux.
De notre grand Jésus la nacelle flottante
Des secousses des vents ne fut jamais exempte.
La tourmente, en tout temps, est son tragique sort,
Jusques à ce qu'au ciel elle ait trouvé le port.
Et si parfois le calme a régné dans l'Eglise,
Si l'on a vu cesser ce qui la scandalise,
C'est lorsque l'antechrist, l'enfer et ses suppôts
Ont donné quelque trêve à ses rudes travaux.
Au sein de son Epoux, cette épouse paisible
Reposerait toujours si la haine terrible
De ses fiers ennemis, lassés de son bonheur,
N'y venait déployer le carnage et l'horreur.
Mais lorsque nous goûtions cette paix salutaire
A l'abri des édits, que nous n'avions la guerre
Qu'avec les ennemis de notre auguste Roi,
Que ses justes désirs nous tenaient lieu de loi,
Nous sommes devenus les funestes victimes
D'une fureur barbare. Eh quels sont donc nos crimes?
C'est d'avoir préféré les lois d'un Dieu jaloux
Aux sacriléges lois d'un mortel comme nous.
Jamais avec tant d'art les tyrans en furie
Ne joignirent la rage avec la perfidie;
Les fers, les feux, la mort, les plus terribles maux
N'ont pas assez d'horreurs au gré de nos bourreaux.
Epargne-toi, ma muse, un détail si tragique;
Notre misère, hélas! n'est-elle pas publique?
Quels peuples aujourd'hui n'en sont importunés?
Jusqu'aux plus endurcis, tous en sont étonnés.

Mais de schisme et d'erreur supposez-nous coupables,
Quels sont plus criminels, quels sont plus détestables,
Des timides agneaux patients et soumis,
Ou des loups ravissants, leurs cruels ennemis?
Je le suppose encor, ces brebis sont malsaines;
Faut-il pour les guérir les accabler de peines?
N'en frémissez-vous point? Bon Dieu! quels médecins!
Des loups envenimés, des dragons inhumains!
O triste aveuglement! O honte de la France!
Nous sommes ces agneaux, mais remplis d'innocence.
Dans ce troupeau de loups de leur sang altérés,
Ouvrez les yeux, voyez l'Eglise où vous entrez.
J'en fais juge vos sens, faute d'autres lumières,
Pour vous rendre éclairé sur toutes ces matières.
Mais un nuage épais vient d'aveugler vos yeux;
Ils ne peuvent plus voir la lumière des cieux.
D'un Dieu trop irrité le courroux se déploie;
D'un esprit abuseur vous devenez la proie.
La croix vous a fait peur; une ombre de repos
A ce divin Sauveur vous fit tourner le dos.
C'est toute la douleur dont mon âme est atteinte.
En vain d'autres remords vous m'inspirez la crainte;
Dans ce tranquille port je savoure à longs traits
Les avant-goûts exquis de la céleste paix.
Ici, loin des dragons, à l'abri de leur rage,
Nous rendons à Dieu seul un souverain hommage.
L'on ne nous y fait pas des procès criminels,
Lorsque nous l'adorons au pied de ses autels.
Pour célébrer son nom tous les peuples s'unissent;
De nos hymnes sacrés tous les airs retentissent,
Les temples, les maisons, et la ville et les champs.
De criminels arrêts n'y troublent pas nos chants.
Avec tant d'abondance, et d'amour et de grâces,
Pauvres gens aveuglés, craindrais-je vos menaces?
Si, d'un culte aussi pur le ciel est irrité,
Idolâtres profès qu'aurez-vous mérité?
Ne m'imputez donc plus, cruel, votre misère;
Vous seul, vous attirez la divine colère.

Plutôt revenez-en; implorez le secours
D'un Dieu plein de douceur et qui revient toujours.
Ah! si vous recherchiez en lui le seul remède
A vos soucis pressants, au mal qui vous possède,
Mon triste éloignement, celui de vos enfants,
Ne vous causeraient plus des ennuis si cuisants.
Loin de plus m'accuser d'une injustice extrême,
Vous loueriez ce grand Dieu qui me garde et qui m'aime;
Vous envîriez mon sort, et pour le partager,
Vous ne connaîtriez rien qui soit à ménager.

CORRESPONDANCE

LA BIBLIOTHÈQUE DU PASTEUR DE BRUNES

A Monsieur le Directeur du Bulletin.

Cher Monsieur,

Vous m'accorderez bien, j'en suis sûr, une petite place à l'occasion de l'intéressante communication de M. Puyroche sur la bibliothèque et la personne du pasteur de Brunes. J'ai entre les mains un inventaire, soit catalogue, de ladite bibliothèque, pareil à celui qu'on a conservé à Lyon, et de plus quelques pièces y relatives, telles que l'acte de la vente faite aux anciens de l'Eglise réformée et les quittances constatant le payement opéré par ces derniers, et je m'étais proposé de vous adresser une analyse de ces documents. J'ai été devancé par M. Puyroche, et il y a lieu d'en féliciter vos lecteurs; aussi me serais-je abstenu de vous entretenir de nouveau de ce sujet, si je n'avais pas un petit nombre de renseignements propres à être ajoutés à ceux que vous venez de publier.

Et d'abord, quant au possesseur de l'importante collection de livres dont il s'agit, on peut noter que Jean de Brunes, dont la courte carrière s'est terminée à Lyon en 1603 (et non en 1604), était fils d'un honorable marchand, bourgeois de Genève, nommé Claude de Brunes, et de Marie, née Dorieux. Il avait un frère, Jérémie, marchand comme son père, qui dut intervenir dans la vente de la bibliothèque, au nom de la mère veuve, désignée comme héritière universelle du fils défunt.

L'acte de vente de la bibliothèque, stipulé le 28 janvier 1604 par Benoît Corsan, « notaire, tabellion royal et gardenotes héréditaire, citoyen de Lyon, » présente comme « achepteurs, » au nom de l'Eglise réformée de Lyon, les anciens Barthélemy Vincent, Jean Vymart, Bernardin Stoppa, Jean-Antoine Huguetan, et Jean Graz. Le prix d'estimation porté sur l'inventaire, et s'élevant à 413 livres, 2 sols, 3 deniers, fut, contrairement à ce qui se se passe d'ordinaire en pareil cas, jugé trop minime par les parties contractantes, et la vente fut faite au prix de 640 livres tournois, dont 40 avaient été déjà livrées par les anciens pour le compte de l'hoirie de spectable feu Jean de Brunes. Un solde de 600 livres restait dû par les acquéreurs, et fut payé au bout d'une année, le 1er février 1605, ce dont fait foi une quittance sous seing privé donnée à Genève par Madame Marie Dorieux, au bas de l'acte de vente. Une autre quittance notariée fut instrumentée à Genève, le 20 mai 1605, par le notaire Demonthoux, avec la réserve expresse que les deux ne serviraient que pour une seule.

Par une clause formelle de l'acte de vente, le vendeur se réservait le droit de rentrer en possession de la bibliothèque au bout de six ans, moyennant le remboursement des 640 livres, prix d'achat. Les acquéreurs, en prolongeant encore de deux années le terme de ce droit de résiliation, prévoyaient le cas où, à la suite de quelque trouble politique dans la ville de Lyon, les livres auraient été pillés et violemment enlevés, et il était bien entendu qu'après telle occurrence, ils ne pourraient en aucune façon être tenus de représenter les livres sur la demande du vendeur.

Les originaux des titres relatifs à cette négociation étaient primitivement entre les mains de M. Antoine Thezé, l'un des anciens de l'Eglise, et une copie de l'inventaire demeura dans celles de M. Jean-Antoine Huguetan, l'un des acquéreurs, pour lui servir de décharge.

Une note de ce dernier indique que dans l'année 1620 ou 1621, un autre inventaire de la bibliothèque, augmentée de plusieurs livres, fut rédigé par les soins de son fils l'avocat, et confié à la garde de M. Esaïe Baille, alors pasteur de l'Eglise de Lyon.

Le seul renseignement que nous rencontrions encore est la mention faite, en 1649, du « Catalogue des livres de la bibliothèque de ceux de la Religion, au bas duquel est un reçu que fit M. Roux, pasteur, par lequel il s'en est chargé. » (Le nom de ce pasteur s'écrit également *Rouph* et *Roupx*.)

Ces quelques jalons pourront-ils servir pour leur part à reconstituer l'histoire de la bibliothèque de M. de Brunes? Je ne sais : je me permets cependant de vous les adresser, en les soumettant à M. Puyroche

et à ceux de vos lecteurs qui seraient en mesure d'y ajouter le fruit de leurs investigations.

JULES CHAVANNES.

Vevey, 22 juillet 1872.

LE BÉARNAIS FARIE A LA BASTILLE (1)

Pau, le 24 août 1872.

Monsieur,

Je vous serais très-reconnaissant si vous vouliez bien donner place dans le *Bulletin* à la petite note ci-jointe et aux réponses qui pourraient y être faites. Le nom de Farie n'est pas cité dans la *France protestante*, et l'ouvrage dont il est question dans les « Remarques sur la Bastille » m'est inconnu. Un de vos lecteurs sera, je l'espère, mieux renseigné que moi.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

LOUIS SOULICE,
Bibliothécaire de la ville de Pau.

On lit à la page 47 des *Remarques historiques sur la Bastille, sa démolition en juillet* 1789, *avec un grand nombre d'anecdotes intéressantes et peu connues*, Londres, 1789, in-8, le passage suivant :

« Qu'on lise l'histoire de M. Farie de Gartin, en Béarn, qui, dans le temps des persécutions pour la religion réformée, fut détenu onze ans dans une des chambres appelées *calottes*, et qui, après avoir usé et pourri le peu de vêtement et la seule chemise qu'il avait sur le corps, fut réduit à se couvrir uniquement d'une mauvaise courte-pointe qui était sur son lit. »

Quelle est cette *Histoire de M. Farie?* Où pourrait-on la consulter, et trouver des renseignements sur ce personnage au sujet duquel les biographies sont muettes?

Prière aux lecteurs du *Bulletin* de vouloir bien faire connaître le résultat de leurs recherches.

(1) Nous nous empressons de reproduire la lettre suivante, ne fût-ce que pour rappeler à nos lecteurs que le chapitre des *questions* et *réponses* demeure toujours ouvert dans le *Bulletin*. (*Réd.*)

CIRCULAIRE

Paris, le 8 octobre 1872.

Le 22 juin dernier, les délégués au Synode général de Paris ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

« Le Synode des Eglises réformées de France réuni à Paris, s'inspirant de l'exemple de nos pères, qui, dans les anciens Synodes, ont toujours encouragé « l'œuvre historique, » témoigne sa vive sympathie à la Société de l'Histoire du Protestantisme français pour l'œuvre filiale qu'elle poursuit depuis vingt ans, et qui lui donne de si justes titres à la reconnaissance des Eglises de notre patrie. »

Ce vote est pour notre Société plus qu'un titre d'honneur. Il lui crée un devoir, l'obligation sacrée de remplir toujours mieux sa belle mission.

De grandes publications historiques, distinctes du *Bulletin,* d'utiles initiatives au profit de tous, sollicitent notre zèle. Nous en attendons les moyens de la libéralité de nos frères qui se préparent à célébrer la fête de la Réformation.

Que l'année ne s'achève pas sans inaugurer la réimpression d'un de ces recueils qui, comme la Chronique de Bèze et le Martyrologe de Crespin, sont la pierre angulaire de notre histoire. Que l'anniversaire tri-séculaire de la Saint-Barthélemy soit ainsi la date d'une activité plus large et plus féconde pour les membres de la Société vouée à ces pieux labeurs.

Au nom du Comité :

Le président : FERNAND SCHICKLER.
Le secrétaire : JULES BONNET.

Paris. — Typographie de Ch. Meyrueis, rue Cujas, 13. — 1872.

BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ANCIENNES COLLECTIONS

On peut se procurer les volumes parus du *Bulletin* aux prix suivants :

1re	année	10 francs le volume.
2e	—	
3e	—	
4e	—	
5e	—	
6e	—	
7e	—	
8e	—	
9e	année	20 francs le volume.
10e	—	
11e	année	10 francs le volume.
12e	—	
13e	—	
14e	—	
15e	—	
16e	—	
17e	—	
18e	—	
19e-20e	—	

Chaque livraison séparée : 3 francs.

Une livraison de la 7e ou de la 8e année : 5 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e, 10e, 11e, 12e et 13e années.

Une collection complète (1852-1871) : 200 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 6 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. »	pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 c.	pour la Suisse.
15 fr. »	pour l'étranger.
7 fr. 50 c.	pour les pasteurs des départements.
10 fr. »	pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alf. Franklin, trésorier de la Société, rue de Condé, 16, à Paris. — *Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS, REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. »	pour les départements;
1 fr. 25 c.	pour la Belgique;
1 fr. 50 c.	pour l'Algérie;
1 fr. 75 c.	pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 c.	pour l'Allemagne;
3 fr. »	pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars, cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25, POUR 1872.